

## Système de gestion des décisions des instances Recommandation

C.E.: 40.021 (2005-04-13)

	Numéro de dossier :	1050491001
Unité administrative responsable	Mise en valeur du territoire et du patrimoine , Bureau du directeur général adjoint , Ré	glementation
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal	
Sommet	-	
Contrat de ville	-	
Projet	-	
Objet	Adopter règlements - Modification du Plan d'urbanisme - Projet de charte - Centre universitaire de santé McGill (CUSM) - Hôpital des S Cour Glen	

Le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine recommande :

Pour le projet de règlement de l'article 89 :

- de donner un avis de motion pour le projet de règlement intitulé "Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation du Centre universitaire de santé McGill et de l'Hôpital des Shriners sur un emplacement situé à l'est du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et la voie ferrée du Canadien Pacifique ";
- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 89.1 de la Charte de la Ville.

Pour le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme :

- de donner un avis de motion pour le projet de règlement intitulé "Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal", de manière à augmenter la limite de densité sur le site de la cour Glen dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce;
- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville.

Signe par Marc J. TREMBLAY/MONTREAL le 2005-04-12 18:25:08, en fonction de /MONTREA	۱L
---	----

Signataire:	Marc J TREMBLAY	
	Directeur général adjoint	_

Mise en valeur du territoire et du patrimoine , Bureau du directeur général adjoint

Numéro de dossier: 1050491001